



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 12.12.2022

Numéro de publication: BH00-0000009490

Entité de publication

Handelsregisteramt des Kantons Bern, Poststrasse 25, 3072 Ostermundigen

Sommation suite à des carences dans l'organisation, Handelsregisteramt des Kantons Bern

Organisation concernée:

Handelsregisteramt des Kantons Bern
CHE-113.822.785
Poststrasse 25
3072 Ostermundigen

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

Délai : 30 jours

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Berne
Poststrasse 25
3071 Ostermundigen

Remarques:

La sommation concerne les entités juridiques suivantes:

- AK Restauration Gastronomie Sàrl, à Courtelary (CHE-400.262.128)
- ASIMA Sàrl, à Bellmund (CHE-358.465.820)